

## REUNION DU 02 MARS 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27      Présents : 23      Votants : 25

L'an deux mille vingt-trois, le 2 mars à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GENESTON dûment convoqué le 24 février, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Karine PAVIZA, Maire

**PRESENTS** : PAVIZA Karine, BLANCHARD Astrid, RICHARD Joël, LUCAS Nathalie, CATROUILLET Emmanuel, GLOTIN Frédéric, BODEREAU Régine, de FILIPPIS Christian, LEPINOUX Edith, CORGNIET Marie-Thérèse, ALUSSON Michel, ROUSSE Fabienne, BRETAUDEAU Nadia, THOBY Jean-Yves, LARBRE Sébastien, VOLLANT-LEDUC Nathalie, LELIEVRE Sandrine, DENIAU Mathieu, MIGDAL Nicolas, BARTEAU Aline, GAUTRET Matthieu, FRANÇOIS Michel et DUMONT-WATTRE Emmanuel.

**ABSENTS** : MARTEIL Anthony (pouvoir à RICHARD Joël), BOUCHEZ Brigitte (pouvoir à de FILIPPIS Christian), BOUCHAUD Jérôme, BLANCHET Patricia.

**SECRETARE DE SÉANCE** : GLOTIN Frédéric.

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du 26 janvier 2023.
2. Actes pris par le maire dans le cadre de ses délégations.
3. Fixation prix achat réserves foncières.
4. Fiscalité 2023.
5. Subvention CCAS 2023.
6. Demande de subvention auprès du conseil départemental (point retiré de l'ordre du jour).
7. Questions diverses.
8. Comptes rendus des commissions et syndicats.

### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 JANVIER 2023

Suite à la transmission du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023 aux élus, il y a lieu de soumettre ce document à l'approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le PV du conseil municipal du 26/01/2023.

### 2. ACTES PRIS PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Madame le Maire fait état des actes pris dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal.

⇒ **Devis, marchés ou avenants signés :**

Travaux rue des Ajoncs réseau EP	10 203,36 €	CHARIER TP
Bornes rétractables : enrobé	7 735,80 €	AXOMA
Bacs et rayonnage pour la bibliothèque	764,28 €	Direct Collectivités
Acquisition de 2 routeurs	3 876,00 €	SYMEXO

➤ **Déclaration d'Intention d'Aliéner :**

12 rue des Tilleuls  
1 place Georges Gaudet  
LES MOULINS  
35 rue Jean-Baptiste Legeay  
6 rue Jean-Baptiste Legeay  
Rue de la Grange à l'Abbé

### 3. FIXATION PRIX ACHAT RESERVES FONCIERES

**Prix achat parcelle AM 218 :**

A la suite de la décision du conseil municipal du 09 janvier 2023 d'acheter notamment la parcelle AM 218 (1113 m<sup>2</sup>) et AM 31 (66m<sup>2</sup>), le service des domaines a transmis son avis d'évaluation. Le conseil municipal est appelé à fixer le prix d'achat de la parcelles AM 218 (1113 m<sup>2</sup>). La parcelle AM 31 n'étant plus à vendre.

Le service des Domaines estime à 150 000 € la parcelle AM 218, cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % possible sans justification.

Considérant que le notaire gérant cette succession a fait une proposition de vente à 155 000 € pour la parcelle AM 218,

Considérant que la proposition du notaire se situe dans la marge d'appréciation de 10% sans justification nécessaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Vu la délibération n° 003-2023 du conseil municipal du 09 janvier 2023,

Vu l'avis des Domaines du 27 janvier 2023 référencé OSE 2022-44223-06966-SD,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le prix d'achat de la parcelles AM 218 à 155 000€ net vendeur.
  - **DIT** que les frais de notaire seront à la charge de la commune.
  - **DIT** que l'acquisition se fera par l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique au nom de la commune via une convention de portage foncier.
- AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes liés à ce dossier.

**Prix achat parcelles AM 33 AM 30 AM 219 AM 32**

A la suite de la décision du conseil municipal du 09 janvier 2023 d'acheter les parcelles AM 33 (258 m<sup>2</sup>), AM 30 (794m<sup>2</sup>), AM 219 (1m<sup>2</sup>) et AM 32 (1416m<sup>2</sup>), le service des domaines a transmis son avis d'évaluation.

Le conseil municipal est appelé à fixer le prix d'achat des parcelles AM 33 (258 m<sup>2</sup>), AM 30 (794m<sup>2</sup>), AM 219 (1m<sup>2</sup>) et AM 32 (1416m<sup>2</sup>).

Le service des Domaines estime à 434 000 € l'ensemble des parcelles AM 33, AM 30, AM 219, AM 32, cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10% possible sans justification.

Considérant que le notaire gérant la succession a fait une proposition de vente 450 000 € pour l'ensemble des parcelles AM 33, AM 30, AM 219, AM 32.

Considérant que la proposition du notaire se situe dans la marge d'appréciation de 10% sans justification nécessaire,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques  
Vu la délibération n° 003-2023 du conseil municipal du 09 janvier 2023,  
Vu l'avis des Domaines du 27 janvier 2023 référencé OSE 2022-44223-94543-SD,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le prix d'achat des parcelles AM 33, AM 30, AM 219 et AM 32 à 450 000€ net vendeur.
- **DIT** que les frais de notaire seront à la charge de la commune.
- **DIT** que l'acquisition se fera par l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique au nom de la commune via une convention de portage foncier.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes liés à ce dossier.

#### 4. FISCALITE 2023

Le conseil municipal doit fixer les taux de la fiscalité locale pour l'exercice 2023 pour la taxe d'habitation (pour les logements vacants et résidences secondaires), pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

À la suite de la commission finances du 13 février 2023, 3 hypothèses sont proposées au conseil municipal : une augmentation des taux de la fiscalité locale de 3%, 4% ou 5%.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, l'article 1636 B *sexies et 1518 bis* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2331-1 et L. 2331-3,

Vu la loi de finances pour 2023.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de se positionner sur l'augmentation du taux de la fiscalité, le vote à mains levées donne le résultat suivant :

- Augmentation de +5% : 16 voix pour (Jean-Yves THOBY, Brigitte BOUCHEZ, Astrid BLANCHARD, Joël RICHARD, Emmanuel CATROUILLET, Frédéric GLOTIN, Karine PAVIZA, Régine BODEREAU, Christian de FILIPPIS, Fabienne ROUSSE, Sébastien LARBRE, Sandrine LELIEVRE, Nicolas MIGDAL, Nathalie LUCAS, Matthieu GAUTRET, Aline BARTEAU).
- Augmentation de +4 % : 5 voix pour (Edith LEPINOUX, Michel FRANCOIS, Mathieu DENIAU, Nadia BRETAUDEAU, Nathalie VOLLANT-LEDUC).
- Augmentation de +3 % : 3 voix pour (Anthony MARTEIL, Michel ALUSSON, Emmanuel DUMONT-WATTRE)
- 1 abstention (Marie-Thérèse CORGNIET).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DIT** que les taux de la fiscalité directe locale pour 2023 sont les suivants :

Taxe	Taux 2023
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants	22.12 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	32.77 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	55.30 %

### 5. SUBVENTIONS 2023 CCAS - (Rapporteur Karine PAVIZA)

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention de 6000 € au CCAS pour l'exercice 2023.

*Michel FRANÇOIS : Quel était le montant de la subvention accordée en 2022 ?*

*Madame le Maire : La subvention attribuée au CCAS en 2022 était de 4000 €.*

*Nathalie LUCAS : Il est à noter que les sorties cinéma fonctionnent bien et que le coût du car a augmenté.*

Considérant que le CCAS souhaite proposer des actions nouvelles à l'ensemble des familles et habitants de la commune,

Considérant que le CCAS perçoit très peu de recettes directes (1/3 des concessions du cimetière et les sorties familles),

Vu le Code général des Collectivité territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** à 6000 € la subvention pour le CCAS pour l'exercice 2023.

*Nathalie LUCAS : Je tiens à remercier le conseil municipal pour l'attribution de cette subvention au CCAS.*

### 6. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – (Rapporteur Karine PAVIZA)

POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

### 7. QUESTIONS DIVERSES

### 8. COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET SYNDICATS

- **Commission jeunesse et sport :**

- Label ville sportive : la commune a déposé un dossier de candidature qui a été retenu. Les associations sportives affiliées à une fédération vont être sollicitées pour la suite du dossier.
- Conférence parents/adolescents : le service jeunesse organise une conférence le mardi 25 avril à 20h00 à la Charmille. Cette conférence sera animée par André TERRIEN sur la thématique de la prise de risque et la mise en danger.
- Cérémonie de citoyenneté : la remise des cartes d'électeurs aux jeunes de 18 ans aura lieu le samedi 13 mai à 11h30.
- Rando des huîtres : la randonnée des huîtres aura lieu le dimanche 05 mars.
- Palmarès école de karaté : l'open international de Paris a eu lieu le week-end du 25/26 février. Emma FABRE et Oscar CABIN sont arrivés 1<sup>er</sup> de leur catégorie. Aurélien MIGDAL et Valentin PICARD ont fait un beau parcours également. Félicitations aux jeunes sportifs, à leurs coachs et à l'encadrement de l'association.

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Commission animations musicales :**

- Musically's : le 25/03 il y a aura des animations diverses (à la bibliothèque, exposition de voitures, exposition d'objets). Il y a pour l'instant 306 personnes inscrites, il reste une centaine de places. L'évènement est gratuit, les concerts auront lieu à partir de 20h00. Considérant qu'aucune association Genestonnaise n'a répondu favorablement pour la tenue du bar, c'est l'association St Phil S'anim qui va s'en charger.
- Fête de la musique : Elle se déroulera le samedi 10 juin 2023. 17 groupes se sont inscrits, pour 10 emplacements disponibles.

- **Commission culture :**

- Exposition aquarelles Anne CLENET : A l'occasion de la rando des huîtres le 05/03, une exposition d'aquarelles de l'office de tourisme de Grand lieu sera installée de 6h00 à 13h30 dans la salle de sports en accès libre.
- Chasse aux œufs : le 10/04 aura lieu la chasse aux œufs dans le parc du château

- **Commission affaires sociales et services aux habitants :**

- Opération toutes pompes dehors : du 20/03 au 01/04 il sera possible de déposer des chaussures à la mairie dans le cadre de l'opération toutes pompes dehors.
- Sortie famille : la prochaine sortie familles est proposé le dimanche 11 juin à Terra Botanica.
- Ateliers numériques : une coccinet du coup de main numérique sera installée du 17 au 20 avril parking de la Place de la Madeleine ; des ateliers pour seniors seront proposés du 02/05 au 20/06, 8 séances de 2h pour un montant total de 70€ ave ANADOM.
- Voyages des seniors : le voyage des seniors 2023 est organisé par le CCAS de St Lumine de Coutais, il est proposé aux seniors d'aller à Quiberon du 04 au 08 septembre.
- Conseil des sages : la commission a commencé à travailler sur la mise en place d'un conseil des sages.
- Marché hebdomadaire : un nouveau commerçant est présent sur le marché depuis le 1<sup>er</sup> mars, il s'agit d'un fromager qui vient rejoindre le primeur.

- **Commission affaires scolaires et petite enfance :**

- Le printemps des mar(s)mots : du 16 au 24 mars aura lieu le printemps des mar(s)mots dans le cadre de la semaine nationale de la petite enfance. Des animations seront proposées par les bibliothèques de Montbert, le Bignon et Geneston.
- Parking SORIN : Un grillage a été installé pour sécuriser le fond du parking SORIN qui est utilisé sur le temps de la pause méridienne.
- AFRG : Un nouveau Tivoli a été installé par les services techniques dans la cour de l'AFRG.
- Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) : Le mercredi 15 mars se dérouleront des portes ouvertes dédiées aux professionnels, le LAEP sera exceptionnellement fermé aux familles.
- Charte ATSEM : La signature officielle de la charte ATSEM aura lieu le vendredi 03 mars à 16h30.
- Commissions pause méridienne : Le 17/03 aura lieu celle pour les enfants, le 20/03 celle pour les adultes.
- Relais Petite Enfance (RPE) : Le prochain comité de pilotage du RPE est fixé au mardi 14 mars 2023 ; des rencontres collectives sont proposées pour mars et avril.
- Grève du 07/03 : Le service minimum d'accueil sera mis en place mardi 07 mars puisque plus de 25% des enseignants sont déclarés grévistes, un accueil en mode pique-nique fourni par les familles sera proposé aux enfants pour le midi au restaurant scolaire.

- **Commission voirie et réseaux :** Le chemin du Bignon sera réouvert à la circulation après la fin des travaux, fin avril, actuellement la circulation est autorisée uniquement pour les services de ramassage des ordures ménagères et des transports scolaires. La circulation est devenue à sens unique en venant de la rue des Ajoncs.

Séance levée à 21h10

Prochaine séance du conseil municipal : le jeudi 23 mars 2023 à 20h30